



COMPTE-RENDU

Comité de pilotage du Contrat Local de Santé du Pays du Trégor-Goëlo

23 juin 2015

Maison du Département de Lannion

Personnes présentes :

Mme BILLAUD-DUTHILLE Stéphanie - MDD de Lannion

Mme BOURNONVILLE Geneviève – ARS DT 22

Mme CHABROL Cécile - Pays du Trégor-Goëlo

M.DUMONT Benoit - Conseil de Développement du Trégor-Goëlo

Mme EVEILLARD Elodie - ATS du Pays du Trégor-Goëlo

M. GLORIAN Jean-Pierre - CH de Lannion

Mme HARDI Norya – ARS DT 22

Mme HERLIDOU Joëlle- Représentante des usagers

Mme KERVOEL Annick - Conseil Départemental

Mme LECLERCQ Frédérique – Conférence de Territoire n° 7

M.LE BLEVENNEC Gilbert - Fondation Bon Sauveur

M.LE MOIGNE Yvon - Pays de Guingamp

Mme MARTY Morgane – Conférence de Territoire n° 7

M.RAULT Mathieu - Conseil Régional

Mme SARCHET Anne-Claire -Pays du Trégor-Goëlo

Ordre du jour du Comité de Pilotage

1. Point sur la signature du CLS
2. Modalités de mise en œuvre
3. Démarrage-Calendar

1. Point sur la signature du CLS

Le CLS a été validé par :

- ↳ le Pays du Trégor-Goëlo en date du 7 mai 2015 ;
- ↳ le Pays de Guingamp en date du 4 mars 2015 ;
- ↳ Le Conseil Régional en date du 16 avril 2015 ;
- ↳ La Conférence de Territoire en date du 7 avril 2015 ;
- ↳ Pas de délibération pour le Conseil Départemental, mais un accord pour une signature en date du 16 septembre 2015.

La signature du Contrat Local de Santé est prévue le 16 septembre 2015, après midi (lieu à déterminer). La séance de signature s'organisera de la façon suivante :

- ↳ Point Presse
- ↳ Présentation synthétique du CLS (Mesdames Chabrol et Bournonville)
- ↳ Signature
- ↳ Cocktail

L'organisation logistique est prise en charge par le Pays.

Le Pays du Trégor-Goëlo prend contact avec la presse locale et se charge de la centralisation des invitations. Le dossier presse sera réalisé par l'ARS en liaison avec le Pays. Il sera soumis à la validation des signataires.

Chaque signataire devra donc transmettre sans tarder la liste de ses invités à Madame Chabrol avec copie à la DT ARS (Geneviève Bournonville et Norya Hardi).

Le Conseil Régional est en période de réserve électorale mais une prise de parole neutre et objective est cependant possible.

2. Modalité de mise en œuvre

Les membres du COPIL ont décidé de mettre en place 3 instances :

- ↳ Un COPIL Stratégique : maintien du COPIL actuel
- ↳ Un Comité de suivi : création d'une instance opérationnelle
- ↳ 7 Comités techniques : ex sous groupes de travail

Le COPIL Stratégique a pour fonction de suivre le Contrat Local de Santé et de valider les choix stratégiques. Il analyse l'avancée des travaux et décide des options stratégiques. Il se réunit 2 fois par an.

La composition actuelle est jointe au présent compte rendu.

Le Comité de Suivi a une vocation opérationnelle. Il est chargé de préparer et de suivre les travaux du COPIL. Il rend compte au COPIL d'une manière synthétique des actions et des difficultés des 7 comités techniques. Il se réunit 2 fois par an avant le COPIL Stratégique.

Il est composé :

- ↳ Des membres du COPIL Stratégique à l'exception les élus ;
- ↳ Des pilotes des comités techniques.

Les Comités techniques, ex sous groupes de travail, correspondent aux 7 axes stratégiques du CLS. Ils sont chargés de s'assurer de la mise en œuvre des actions. Les pilotes devront réunir à leur initiative leur comité dès la rentrée de septembre à charge ensuite à chaque de comité technique de définir son calendrier. Lors de la première réunion, il conviendra de confirmer le pilote de chaque action, définir les priorités et le calendrier de mise en œuvre des actions. En cas de difficultés il appartiendra au COPIL de statuer.

Les pilotes présents ont donné leur accord pour poursuivre le pilotage de leur comité technique dans cette nouvelle configuration.

Madame Bournonville est chargée de contacter les pilotes absents ce jour.

3. Démarrage-Calendar

Le Comité de suivi se réunira le 3 Décembre 2015 au matin.

Le COPIL Stratégique aura lieu le 16 Décembre 2015 après midi.

Les lieux seront communiqués ultérieurement.